

**POUR
LA MISE
EN
SERVICE**

**NOS FORFAITS DE MISE EN SERVICE
POUR POMPES À CHALEUR PAP**

• **Monosplit**
Pour **4 m**

279€
TTC

• **Bi-split**
2x4 m
par unité intérieure

499€
TTC



• **Tri-split**
2x4 m
par unité intérieure

709€
TTC



**CONTRAT
D'ASSEMBLAGE
ET DE MISE EN SERVICE
D'UN ÉQUIPEMENT
PRÉCHARGÉ CONTENANT
DES FLUIDES
FRIGORIGÈNES**

Les mises en service sont incluses dans le prix de la liaison ou du master carton des liaisons pour les modèles Duo&Multi

Kits de liaison inclus

**LES ACCESSOIRES
À NE PAS OUBLIER**

AVEZ-VOUS PENSÉ À TOUT ?

- Les rallonges
- Les raccords
- Les accessoires




IMPORTANT À RAPPELER AU MOMENT DE L'ACHAT



RAPPEL

La prestation de service, c'est :

- L'installation du climatiseur par le client **lui-même**
- Un professionnel certifié en charge **UNIQUEMENT** de la vérification de la conformité de l'installation du raccordement en gaz des 2 unités et du bon fonctionnement de l'appareil.



LES POINTS À VÉRIFIER

- Les unités intérieure et extérieure doivent être fixées, en respectant les distances de positionnement
- Le mur doit être percé, permettant l'écoulement de l'eau et le passage des liaisons frigorifiques
- Les liaisons frigorifiques doivent être installées mais non raccordées
- Les unités doivent être raccordées en électricité
- La zone de raccordement des tuyaux doit être accessible



À NE PAS OUBLIER

- Tout le matériel nécessaire au raccordement (connexion, rallonges...). Il est également nécessaire de s'assurer qu'il est bien compatible avec le modèle de climatiseur choisi (raccord Webber différent des raccords Qlima)
- Les outils pour faire les travaux d'installation (perceuse, mètre, vis...)
- Les produits complémentaires de mise en œuvre (traversée de mur, goulotte et maintien goulotte, coudes, silent bloc, équerre, finitions esthétiques...) qui ne sont pas inclus dans la prestation.

PROCÉDURE À SUIVRE SUITE À L'ACHAT DU CLIMATISEUR POUR DÉTERMINER LE **RDV** DE MISE EN SERVICE

ÉTAPE 1

Règlement de l'ensemble des achats (climatiseurs+accessoires +forfait mise en service +options) dans le Magasin.

Signature du CERFA obligatoire.

ÉTAPE 2

Envoi d'une demande de prestation par le **client** sur

<https://pvg-portail-client.dotsoft.fr/>

rubrique : "Effectuer votre demande"

ÉTAPE 3

Un artisan est mandaté par PVG pour intervenir sous 8 jours ouvrés* après réception du dossier complet.

*délais variables en fonctions des conditions climatiques

ÉTAPE 4

Réception d'un SMS indiquant le nom de l'artisan qui va intervenir.

Contactez contact@pvg.eu, en cas de non réception du SMS sous 4 jours ouvrés.





**Contrat d'assemblage et de mise en service d'un équipement
préchargé contenant des fluides frigorigènes**

Au titre de l'article R. 543-84 du code de l'environnement



**ANNEXE AU CONTRAT D'ASSEMBLAGE ET DE MISE EN SERVICE
D'UN ÉQUIPEMENT PRÉCHARGÉ PRÊT À POSER CONTENANT DES FLUIDES FRIGORIGÈNES**

Il est précisé que PVG FRANCE a mandaté le Distributeur de l'appareil aux fins de signer en son nom et pour son compte le présent contrat de prestation de mise en service. Le fait de signer le présent contrat implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux conditions générales ci-après.

1. NATURE DE LA PRESTATION

J'ai choisi la mise en service de mon climatiseur, à quoi cela correspond ?

Je suis en charge de l'installation du climatiseur. Un professionnel certifié, mandaté par PVG France, vérifie ensuite la conformité de mon installation, s'occupe du raccordement en gaz des 2 unités et s'assure du bon fonctionnement de l'appareil.

CE QUE JE DOIS FAIRE	CE QUE FAIT LE PROFESSIONNEL
Je m'assure d'avoir choisi un lieu de pose accessible, dégagé, et n'entraînant aucune modification ou transformation de l'environnement immédiat intérieur ou extérieur du climatiseur	Il vérifie la conformité de mon installation
Je vérifie que l'unité extérieure est bien raccordée à l'électricité selon les normes en vigueur : directement au disjoncteur	Il raccorde les liaisons frigorifiques entre les unités intérieure et extérieure
Je m'assure que la hauteur de pose des unités intérieure et extérieure ne dépasse pas 2,5m et qu'une distance de 8m maximum sépare les unités intérieure et extérieure	Il contrôle l'étanchéité du circuit frigorifique et des organes mécaniques de l'appareil
Je contrôle que j'ai tout le matériel nécessaire à l'installation (traversée de mur, goulotte et maintien goulotte, coudes, silent bloc, équerre, finitions esthétiques, rallonges, raccords...)	Il confirme le bon fonctionnement de l'appareil, notamment les fonctions chaud et froid
En suivant les instructions qui me sont données (voir manuel d'installation), je fixe les unités, je perce le mur, fixe les liaisons, raccorde les unités en électricité et installe les tuyaux sans les raccorder. Je m'assure que les raccordements à effectuer soient facilement accessibles.	Il me conseille sur la bonne utilisation de l'appareil
ATTENTION : Si les instructions ci-dessus ne sont pas effectuées lors de la venue du professionnel, un deuxième déplacement sera nécessaire et me sera facturé.	

La prestation comprend la garantie Qlima de 4 ans sur les pièces et main d'œuvre pour le compresseur et de 2 ans sur les autres composants sur présentation ticket de caisse, du présent contrat et de la fiche d'intervention dûment signée (cette garantie ne s'applique pas en cas de mauvaise installation). La garantie est de 2 ans pour la marque Webber.

2. PRIX - PAIEMENT

La prestation de mise en service du climatiseur est fournie pour un prix forfaitaire, kit de liaison inclus, de :

- 279 euros TTC (Monosplit 4m) 499 euros TTC (Bi-split 2 x 4m) 709 euros TTC (Tri-split max 2 x 4m)

Le prix de la prestation choisie est réglé par le client directement auprès de PVG France via le site internet Qlima.fr.

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation de mise en service (conditions d'application non respectées), la prestation est remboursée au Client déduction faite d'une facturation forfaitaire de 45€ TTC correspondant au déplacement de l'artisan.

3. PRISE DE RENDEZ-VOUS - DÉLAI D'EXÉCUTION

Après la signature du présent Contrat, le Client se rend sur le site internet de PVG France www.qlima.fr, onglet Aide et Service - Portail Particuliers pour effectuer sa demande.

À réception de son dossier, PVG FRANCE prendra contact avec le Client par SMS ou courriel pour lui confirmer la réception de son dossier et le fait qu'il sera contacté par un artisan PVG pour fixer le rendez-vous de mise en service.

4. FICHE D'INTERVENTION - JUSTIFICATIF DE LA MISE EN SERVICE

4.1 Avant son intervention, l'installateur certifié remplit, en collaboration avec le Client, la Fiche d'intervention sur laquelle sont indiquées les informations suivantes :

- Identification de l'installateur intervenant pour le compte de PVG (l'« opérateur ») ;
- Identification du Client (le« détenteur de l'équipement ») ;
- Identification et caractéristiques de l'équipement concerné (type, numéro de série, lieu d'implantation et charge en fluide) ;
- Détails relatifs à l'intervention.

4.2 Une fois la prestation de mise en service réalisée, l'installateur certifié fait signer au Client la Fiche d'intervention, en deux exemplaires originaux, et en remet l'un d'eux au Client pour qu'il soit en mesure de justifier du respect de ses obligations au regard de la réglementation applicable aux équipements contenant des fluides frigorigènes précitée.

Fait en double exemplaire, à _____, le _____

Le Client

Le Distributeur (Au nom et pour le compte de PVG France)

ACQUÉREUR DE L'ÉQUIPEMENT		
Nom : _____		
Numéro : _____ Voie : _____		
Complément d'adresse : _____		
Lieu-dit / BP : _____ Téléphone : _____		
Code Postal : _____ Commune : _____		
Pays : _____		
Modèle de climatiseur : _____		
INSTALLATEUR DE L'ÉQUIPEMENT (Opérateur attesté au sens de l'article R.543-99 du code de l'environnement)		
Raison sociale : PVG FRANCE		
Complément / Service : _____		
Numéro : 4 Voie : Rue Jean Sibélius		
Lieu-dit / BP : _____		
Code Postal : 76410 Commune : SOTTEVILLE SOUS LE VAL		
Pays : FRANCE		
Numéro SIRET (*) : 343 590 683 00037		
Numéro d'attestation de capacité : 2482064		
Personne à contacter : Support client		
Téléphone : 02 32 96 07 47 Fax : _____		
Courriel : support.clients@pvg.eu		
DISTRIBUTEUR DE L'ÉQUIPEMENT (facultatif *)		
Raison sociale : CASTORAMA FRANCE		
Complément / Service : _____		
Numéro : _____ Voie : Rue l'Epinoy, parc d'activités		
Lieu-dit / BP : _____		
Code Postal : 59175 Commune : TEMPLEMARS		
Pays : _____		
Numéro SIRET (*) : 451 678 973		
Téléphone : _____ Fax : _____		
Courriel : _____		
ÉQUIPEMENT CONTENANT DES FLUIDES FRIGORIGÈNES		
Type :	<input type="checkbox"/> Climatisation	<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur
Fluide frigorigène :	<input type="checkbox"/> HFC	<input type="checkbox"/> PFC
AUTRES		
Période de validité du contrat : _____		
Autres détails : _____		
SIGNATURE DE L'ACQUÉREUR OU DE SON REPRÉSENTANT	SIGNATURE DE L'INSTALLATEUR OU DE SON REPRÉSENTANT	SIGNATURE DU DISTRIBUTEUR (facultatif *)
Nom du signataire : _____	Nom du signataire : _____	Nom du signataire : _____
Signature : _____	Signature : _____	Signature : _____

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS PVG

Article 1 – Stipulations générales

1.1 Les présentes conditions générales régissent les relations entre la société PVG FRANCE, ci-après dénommée « PVG FRANCE » (RCS ROUEN n° 343 590 683) et ses clients consommateurs, ci-après dénommés le « Client(s) » ; ci-après ensemble dénommées les « Parties ». N'est seul considéré comme « consommateur » au sens des présentes le client personne physique agissant à des fins privées ou à des fins qui n'entrent pas dans le cadre d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles PVG FRANCE s'engage à réaliser la/les prestation(s) définie(s) aux conditions particulières qui lui est confiée par le Client.

Elles annulent et remplacent les conditions précédemment applicables.

1.2 Les présentes conditions générales sont annexées aux conditions particulières, ces deux documents matérialisant le Contrat conclu entre le Client et PVG FRANCE, ci-après dénommé le « Contrat ». En conséquence, le fait de signer des conditions particulières implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues émis par PVG FRANCE et qui n'ont qu'une valeur indicative.

1.3 Le fait que l'une des Parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 2 – Conditions particulières / Conclusion du Contrat

2.1 Dans tous les cas, des conditions particulières seront signées par les Parties. A cet égard, PVG se réserve la possibilité de mandater ses distributeurs en vue de signer ces conditions particulières en son nom et pour son compte.

Ces conditions particulières préciseront notamment la nature de la prestation, les caractéristiques de l'appareil concerné et le prix des prestations ainsi que toute spécification particulière utile et dérogeant aux présentes conditions générales.

Le Contrat est constitué des présentes conditions générales, des conditions particulières, et des éventuels avenants conclus entre les Parties dont l'ordre décroissant de leur valeur contractuelle est le suivant : les éventuels avenants ; les conditions particulières et les présentes conditions générales.

2.2 Sauf stipulation contraire figurant dans les conditions particulières, le Contrat est conclu à compter de la date de signature du Contrat par le Client.

Après cette date, aucune annulation totale ou partielle ou modification quantitative ou qualitative du Contrat ne pourra intervenir sans l'accord préalable et écrit de PVG FRANCE. Dans ce cas, elle pourrait donner lieu à une majoration des prix tarifés et de nouveaux délais de réception.

Article 3 – Prix / Paiement

Le prix des prestations et les modalités de son paiement sont déterminés dans les conditions particulières. Il s'entend TTC, la TVA applicable étant celle en vigueur au moment de la facturation.

Article 4 – Obligations du Client / Prise de rendez-vous

Le Client reconnaît que les prestations de PVG FRANCE ne pourront être réalisées qu'en collaboration étroite avec lui, s'agissant en particulier du délai d'exécution des prestations, passant par la prise de rendez-vous. A cet égard, le Client s'engage à tout mettre en œuvre pour faciliter sa disponibilité à l'égard de PVG FRANCE afin de lui permettre de réaliser ses prestations dans les meilleures conditions.

Article 5 – Obligations de PVG FRANCE / Responsabilité

5.1 PVG FRANCE s'engage à exécuter les prestations qui lui sont confiées de manière professionnelle et conformément aux règles de l'art de sa profession.

L'obligation contractée par PVG FRANCE est circonscrite au périmètre des prestations en cause, tel que défini dans les conditions particulières.

5.2 PVG FRANCE exerce son activité en toute indépendance, sans aucun lien de subordination. En conséquence, elle a toute liberté pour organiser les voies et moyens de ses prestations, et se réserve notamment le droit de sous-traiter tout ou partie de ses prestations.

En tout état de cause, compte tenu des obligations résultant notamment de la réglementation applicable aux équipements contenant des fluides frigorigènes, PVG FRANCE ne pourra sous-traiter ses prestations qu'à un opérateur lui-même titulaire de l'attestation de capacité ou d'un certificat équivalent, conformément à l'article R. 543-99 du Code de l'environnement.

5.3 Les réclamations quant aux prestations de PVG FRANCE doivent être formulées à PVG FRANCE par écrit dans les trois (3) mois de la date de réception des services. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatés. Il devra être laissé à PVG FRANCE toute facilité pour procéder à la constatation de ces anomalies.

5.4 Le Client ne saurait engager la responsabilité de PVG FRANCE dans l'hypothèse où surviendrait un cas de force majeure.

5.5 Les Parties déclarent faire leur affaire personnelle de la souscription d'assurances nécessaires pour garantir leurs obligations au titre du présent Contrat.

Article 6 – Données personnelles

PVG FRANCE perçoit, enregistre, et utilise des données personnelles des Clients dans le cadre de l'exécution de ses prestations.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées auprès des Clients font l'objet d'un traitement automatisé, dans le cadre d'un fichier déclaré à la CNIL.

Le traitement des données personnelles des Clients a pour finalité le traitement des demandes d'information, des réclamations, du service après-vente et plus généralement la gestion du fichier client.

Les données personnelles des Clients sont destinées à PVG FRANCE et aux éventuels prestataires et partenaires chargés de leur traitement ou de leur analyse à des fins d'étude.

Dans tous les cas, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant conformément à la loi française « Informatique et Libertés » N°78-17 du 6 janvier 1978. Pour exercer ce droit, il lui suffit de contacter PVG FRANCE aux coordonnées figurant à l'article 8.1 des présentes.

Le Client peut en tout état de cause s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles. L'utilisation d'informations personnelles à d'autres fins sera seulement possible lorsque le Client aura donné son accord.

Article 7 – Compétence – Contestation

Les présentes conditions sont soumises au droit français. La langue du Contrat et des correspondances entre les Parties est le français.

Le Client est informé de la possibilité de recourir, en cas de contestation et avant de saisir les tribunaux compétents, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Dans ce cadre, PVG FRANCE permet au Client de saisir gratuitement le médiateur. En tout état de cause, les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient surgir de l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat. En particulier, avant de saisir le médiateur, le Client s'engage à adresser au service clients de PVG FRANCE une réclamation écrite en vue de résoudre le litige.

Article 8 – Contact – Informations relatives à PVG France

8.1 Pour toute question ou réclamation relative à PVG FRANCE, ses activités ou aux prestations, le Client peut contacter PVG FRANCE aux coordonnées suivantes :

Par courrier : 4, rue Jean SIBELIUS, 76 410 SOTTEVILLE SOUS LE VAL

Par téléphone : 02/32/96/07/47

Par courriel : misenservice@pvg.eu

8.2 Conformément aux articles L. 111-2 et R. 111-2 du Code de la consommation, PVG FRANCE communique au Client les informations complémentaires suivantes :

- *Nom et adresse de l'autorité ayant délivré l'autorisation ; BUREAU VERITAS Certification, 5 chemin du Jubin, Bat C, CS80220, 69574 DARDILLY Cedex.*
- *Numéro individuel d'identification TVA : FR 09 343 590 683*
- *Assureur : AMLIN INSURANCE SE, 58 rue de la Boétie, 75008 PARIS*

MISE EN SERVICE CLIMATISATION



- Ce modèle de pose n'est pas prévu pour les lieux accueillant du public (voir réglementation électrique et fluides frigorigènes)
- Bien vérifier lors de votre achat que l'appareil est correctement dimensionné (45W par m³)

INSTALLATION UNITÉ INTÉRIEURE

1 Déterminer le positionnement de l'appareil et le sens de départ des liaisons frigorifiques

- Bien vérifier que les raccords ne tomberont pas dans le mur et ne seront pas trop près du trou.
- Le perçage à gauche de l'équerre comme indiqué dans la notice est exclusivement réservé aux modèles où la liaison frigorifique est raccordée en usine à l'unité intérieure. Pour les modèles avec la liaison indépendante, cela n'est pas possible.

⚠ Attention les liaisons ne peuvent être cintrées à moins de 5 cm des raccords ou brasures.



2 Si départ à 90° (direct dans le mur) prendre les cotes pour le perçage

- Cintrer les liaisons, prendre la cote centrale en largeur et tracer un trait sur le support pour la hauteur.



3 Positionnement du support mural

- Prendre les cotes et tracer les points de perçage.



4 Perçage de la cloison

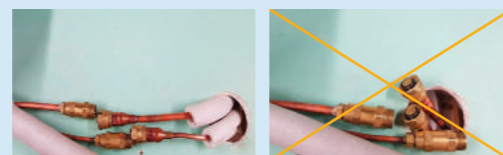
4-1 Perçage pour départ liaison à 90°

- Reporter les cotes précédemment prises sur le mur et percer au diamètre de 65 mm avec 5% de pente descendante.
- La partie la plus basse du perçage doit être horizontale au bas de l'équerre murale.



4-2 départ des liaisons vers la droite ou la gauche

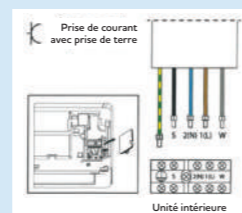
- Déterminer où les perçages doivent avoir lieu en tenant compte des raccords qui ne peuvent être cintrés à moins de 5 cm des brasures ainsi que la pente descendante pour une évacuation correcte des condensats.



⚠ Si la pente n'est pas respectée les condensats ne pourront s'évacuer normalement et déborderont de l'unité intérieure. Ce type de problème ne peut être pris en garantie.

5 Câblage électrique

- Pour les modèles non câblés en usine, passer le câble à l'arrière de l'appareil, le faire ressortir au niveau du bornier et connecter les câbles selon la notice.



⚠ schémas modèle QLIMA SC 5225 : bien vérifier la notice avant vos branchements.

6 Positionnement de l'unité intérieure

- Pour une sortie directe, passer les tubes de liaisons, le câble électrique et le tuyau de condensats dans le trou en veillant à positionner toujours le tuyau de condensats en bas (très important).
- Pour les départs sur droite ou gauche, placer l'unité intérieure sur le support et laisser les tubes en attente.



INSTALLATION UNITÉ EXTÉRIEURE

⚠ Éviter de la placer face au vent dominant et à coté d'une source d'humidité (risque de formation de givre plus importante).

7 Pose murale

- Positionner votre équerre murale sur votre mur à moins de 2,5 mètres de hauteur de préférence et de niveau.
- Positionner ensuite vos silentblocs sur les équerres et fixer votre unité extérieure (minimum 20 cm entre l'arrière du groupe et le mur).
- Poser vos goulottes.

⚠ La pose sur équerre murale peut entraîner des nuisances sonores à l'intérieur de votre habitation. Il est donc préférable de prévoir des silentblocs afin de les atténuer.

- L'unité extérieure produit des condensats qui parfois ne peuvent tous être évacués par la canalisation prévue en particulier par grand froid avec le mode dégivrage, il existe si besoin des bacs de récupération à fixer sous l'appareil (voir photo).
- Pour toute intervention d'un technicien à plus de 2,5 mètres de hauteur ou si le sol n'est pas stable ou dangereux cela peut entraîner la mise en place de levage sécurisé à la charge du client.



8 Pose au sol

- Fixer le groupe sur les pieds ou les plots anti vibration puis fixer vos goulottes.
- Boucher le trou avec la pâte fournie (sur les modèles QLIMA).



9 Tubes frigorifiques

- Pour placer vos tubes frigorifiques nous vous conseillons de les scotcher au niveau des raccords afin d'avoir le point de départ et de les déployer en partant de l'unité intérieure jusqu'à l'unité extérieure. L'excédent de tube pourra être placé derrière l'unité extérieure.

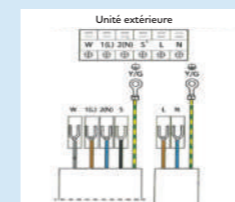
⚠ Les liaisons et les appareils étant déjà sous vide et pré-chargés en gaz, la connexion est interdite à toute personne non certifiée, arrêté du 29/04/2016 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032173989>
Nous n'acceptons pas en garantie un appareil ayant été raccordé par une personne non agréée.



10 Raccordement électrique

⚠ Le raccordement électrique doit se faire avec une ligne directe depuis le disjoncteur. Le tableau électrique doit être équipé d'un différentiel, Norme NF C 15-100 liens : <https://www.electriciteguide.com/guide/alimentation-electrique-de-la-climatization.htm>

- Si le raccordement au tableau électrique pose problème il est possible de créer un boîtier indépendant a proximité de l'appareil.
- La liaison disjoncteur - bornier climatiseur doit se faire avec un câble de 3 X 2,5 mm.
- Les rallonges et multiprises sont interdites (risque de surchauffe et d'incendie voir photo).
- Raccorder les fils sur le bornier (voir votre notice de raccordement).



⚠ Variable selon modèle (pour Webber WSCS 1125-1132, raccordement au niveau de l'unité intérieure).

La pose est terminée vous pouvez faire votre demande de mise en service de votre appareil, le technicien viendra raccorder les liaisons et vérifier l'absence de fuite. Il pourra alors procéder à la mise en service de l'appareil et vous donner les conseils d'utilisation.

⚠ La pose doit être faite correctement, toute pose présentant une anomalie qui peut engendrer un danger pour le matériel ou pour les personnes sera refusée et la mise en service sera reportée le temps de la remise en conformité de l'installation.

